

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

5 AVRIL 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Tarif de rémunération  
des vacances**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 6 avril 2012  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 11 avril 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 avril 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille douze, le 5 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mars deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL\*, Madame KARCHI-SAADI, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur RAVEL (sauf pour le dossier 12 B 00, le procès-verbal de la séance du 9 février 2012 et le compte rendu des actes administratifs)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Madame GOMMIER  
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY  
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame TÉA à Madame de CIDRAC  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU  
Madame RHONÉ à Madame FRYDMAN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MAILLARD

**N° DE DOSSIER** : 12 B 03

**OBJET** : TARIF DE RÉMUNÉRATION DES VACATIONS

**RAPPORTEUR** : Madame GOMMIER

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de ses activités, la Ville est amenée à engager des agents temporaires pour réaliser des missions qui ne donnent pas lieu à création d'emploi compte tenu du caractère spécifique et ponctuel desdites missions.

Plusieurs délibérations fixant les tarifs de ces interventions ont été présentées au Conseil Municipal : délibérations en date des 9 mars 2006, 8 février 2007, 12 juillet 2007 ou 29 avril 2009.

Il est proposé de synthétiser et d'actualiser le barème de ces activités et les taux de rémunérations correspondants compte tenu des besoins de la Ville et de l'évolution du SMIC.

**Vacations payées au SMIC qui suivront l'évolution de la valeur de celui-ci :**

Nature de la prestation et domaine d'activité	Taux brut horaire de rémunération
<ul style="list-style-type: none"><li>- Animations : espace jeunes, stages de découvertes culturelles, animation de rue ;</li><li>- Assistanat logistique dans le cadre de manifestations, ouvreuses et contrôleurs du Théâtre ;</li><li>- Activités périscolaires : restauration scolaire, garderie du soir et du matin, études surveillées, remplacement ponctuel ATSEM ;</li><li>- Aide-soignante SSIAD ;</li><li>- Agent technique polyvalent.</li></ul>	SMIC

**Vacations dont les évolutions suivront celles de la valeur du point de la fonction publique :**

Nature de la prestation et domaine d'activité	Taux brut horaire de rémunération
Contrôleur d'accès pour manifestations exceptionnelles	14,45 €
Ateliers seniors	31 €
Médecins de crèche	38,75 €
Psychologue - secteur solidarité (Tarif ARS)	75,10 €
Modèles d'art	18,25 €
Jury au CRD	33 €
Artiste plasticien pour ateliers pédagogiques culturels	54 €
Conférences : club seniors, bibliothèque, CRD	51 €
Intervention pédagogique au CRD	70 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux taux de vacations.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ (pouvoir à Madame FRYDMAN), Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

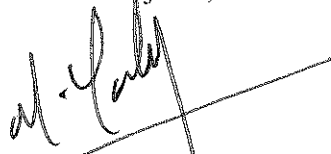
APPROUVE les taux de rémunération de ces vacances qui annulent et remplacent les délibérations en date des 9 mars 2006, 8 février 2007, 12 juillet 2007 et 29 avril 2009,

DÉCIDE que ces taux seront indexés sur l'évolution du SMIC pour le premier tableau et sur l'évolution de la valeur du point de la fonction publique territoriale pour le second,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC  
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines